ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 131146

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la problématique du développement des bars à sourire en France. Ce concept, tout droit venu des États-unis, est en pleine expansion sur notre territoire, ce qui inquiète notamment les professionnels de la chirurgie dentaire représentés par l'Organisation nationale des chirurgiens-dentistes (ONCD). Ces lieux, que l'on nomme aussi « points sourire », ne sont qu'en fait des centres d'esthétique consacrés au blanchiment des dents, opération qu'il convient de pratiquer avec précaution et de manière ponctuelle. L'inquiétude qui apparaît réside principalement dans l'utilisation de perborate de sodium qui, au contact de l'eau, libère du peroxyde d'hydrogène, produit dont l'utilisation est réglementée par la directive européenne n° 76-768-CEE. La multiplication de ces lieux rend donc l'opération de blanchiment des dents de plus en plus accessible et fréquente même pour les plus jeunes. Il lui demande donc de bien vouloir préciser quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette problématique.

Données clés

Auteur : M. Rudy Salles
Circonscription : Alpes-Maritimes (3e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131146
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2527
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)